



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Gervais

N° de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC M.R.C. DE BELLECHASSE

MUNICIPALITÉ DE SAINT-GERVAIS 150, RUE PRINCIPALE SAINT-GERVAIS (QUÉBEC) G0R 3C0

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-GERVAIS, M.R.C. DE BELLECHASSE, tenue le **mardi 25 janvier 2022, à 20h35**, en visioconférence et à laquelle étaient présents:

M. Éric Asselin
M. Vincent Bilodeau
Mme Roxanne Boudreault-Guimond

M. Marc Martineau
Mme Rosanne Pomerleau
M. Nicolas Turcotte

Tous formants quorum sous la présidence de M. Gilles Nadeau, maire.

Le conseil de la Municipalité de Saint-Gervais siège en séance extraordinaire ce 25 janvier 2022, par visioconférence, tel que requis par l'arrêté numéro 2021-090 du 20 décembre 2021. Sont présents à cette visioconférence : Chacune des personnes ci-haut mentionnées s'est identifiée individuellement.

Assiste également à la séance, par visioconférence, la directrice générale et greffière-trésorière, Madame Johanne Simms.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Les membres du conseil constatent et mentionnent que l'avis de convocation a été signifié tel que requis par le Code municipal, Article 153, aux membres du conseil qui ne sont pas présents pour l'ouverture de la présente séance extraordinaire.

2. LECTURE DE L'ORDRE DU JOUR ET ADOPTION

1. Ouverture de l'assemblée;
2. Lecture de l'ordre du jour et adoption;
3. Avis de motion Règlement numéro 364-22 sur le taux de taxation, les tarifs de compensation et leurs conditions de perception pour l'année 2022;
4. Dépôt du projet de règlement numéro 364-22 sur le taux de taxation, les tarifs de compensation et leurs conditions de perception pour l'année 2022;
5. Ventes des immeubles pour défaut de paiement de taxes;
6. Réponses aux demandes écrites des citoyens;
7. Levée de l'assemblée.



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Gervais

N° de résolution
ou annotation

L'enregistrement audio sera disponible sur le site web de la municipalité
<https://saint-gervais.ca/>.

220120 IL EST PROPOSÉ PAR Mme Roxanne Boudreault-Guimond

APPUYÉE PAR Mme Rosanne Pomerleau

ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour de la présente assemblée soit adopté tel que présenté.

Résolution adoptée à l'unanimité

3. AVIS DE MOTION RÈGLEMENT NUMÉRO 364-22 SUR LE TAUX DE TAXATION, LES TARIFS DE COMPENSATION ET LEURS CONDITIONS DE PERCEPTION POUR L'ANNÉE 2022;

AVIS DE MOTION est par la présente, donné par Marc Martineau, conseiller, qu'à une prochaine séance de ce conseil sera proposé pour adoption le règlement intitulé « Numéro 364-22 sur le taux de taxation, les tarifs de compensation et leurs conditions de perception pour l'année 2022 ».

4. DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 364-22 SUR LE TAUX DE TAXATION, LES TARIFS DE COMPENSATION ET LEURS CONDITIONS DE PERCEPTION POUR L'ANNÉE 2022;

Une copie de ce règlement # 364-22 sur le taux de taxation, les tarifs de compensation et leurs conditions de perception pour l'année 2022 est remise aux membres du conseil. Ce règlement ne sera pas lu lors de la séance au cours de laquelle il sera adopté.

5. VENTE DES IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES

ATTENDU les articles 1022 à 1060 du Code municipal qui concernent la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes, ainsi que les articles 251 et 252 de la Loi sur la fiscalité municipale;

ATTENDU que les membres du Conseil de la Municipalité de Saint-Gervais ont pris connaissance de l'état de toutes les personnes endettées envers la municipalité pour taxes municipales au 31 décembre 2021.

EN CONSÉQUENCE,

220121 IL EST PROPOSÉ PAR M. Éric Asselin

APPUYÉ PAR M. Nicolas Turcotte

ET RÉSOLU

- 1° QUE la directrice générale soit autorisée à expédier un avis recommandé aux citoyens qui ont des arrérages de taxes et de laisser jusqu'au 14 mars 2022 pour encaisser le paiement complet incluant les intérêts courus.



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Gervais

N° de résolution
ou annotation

- 2° QUE, lorsque cette date sera dépassée, que la directrice générale soit autorisée à transmettre à la MRC de Bellechasse l'état de toutes les personnes endettées envers la municipalité pour les immeubles où il reste des arrérages de taxes applicables à l'année 2019, 2020 et 2021 et ce, pour la procédure de vente pour taxes impayées.
- 3° QU'au moment de la mise en vente, Mme Johanne Simms, directrice générale et greffière-trésorière ou M. Gilles Nadeau, maire soient autorisés par la municipalité à enchérir, s'il y a lieu, pour et au nom de la municipalité sur toute offre déposée et jugée inférieure aux taxes municipales et scolaires dues ainsi qu'aux frais encourus pour leur récupération, relativement à un immeuble situé sur notre territoire et vendu aux enchères pour non-paiement des taxes.
- 4° QU'une copie de la présente résolution et de l'état des arrérages de taxes municipales soient transmis à la Commission scolaire concernée.

Résolution adoptée à l'unanimité

6. RÉPONSE AUX DEMANDES ÉCRITES DES CITOYENS

Aucune question.


7. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

220123 IL EST PROPOSÉ PAR M. Vincent Bilodeau

APPUYÉ PAR M. Nicolas Turcotte

ET RÉSOLU QUE l'assemblée soit levée à 20h42.

Je soussigné, maire de Saint-Gervais, donne mon assentiment sur l'ensemble des résolutions telles qu'elles sont rédigées dans le présent procès-verbal;


Gilles Nadeau,
Maire


Johanne Simms, DMA
Directrice générale et greffière-trésorière

Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Gervais

N° de résolution
ou annotation

